

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE D'ENSEIGNEMENT

Notions de base de technopédagogie

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'ÉDUCATION

CODE : 98 05 01 U36 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du/.../.....,
sur avis conforme du Conseil général

Notions de base de technopédagogie

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir des connaissances et compétences générales en technopédagogie ;
- ◆ de s'initier, au travers des situations concrètes, aux outils numériques éducatifs ;
- ◆ de développer son sens critique vis-à-vis de l'utilisation du numérique dans un dispositif pédagogique.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ gérer un groupe-classe en tenant compte des caractéristiques du public cible, des aspects relationnels et communicationnels ;
- ◆ mettre en œuvre des activités d'enseignement et d'apprentissage variées en ayant recours à des méthodologies et à des ressources adaptées, en faisant référence à des contenus disciplinaires corrects et rigoureux et en plaçant l'apprenant dans des situations porteuses de sens, lui permettant de développer et d'intégrer des compétences ;
- ◆ évaluer des acquis d'apprentissage d'activités menées ;
- ◆ porter un regard réflexif sur sa pratique d'enseignant, de chargés de cours, de formateur et les points à améliorer au travers des axes didactique, socio psychopédagogique, communicationnel et relationnel.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Être porteur :

- ◆ d'un titre de l'enseignement supérieur qui lui permet d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement ;

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

à partir d'une situation professionnelle,

en s'appuyant sur une stratégie didactique adaptée au contenu

dans le respect des cadres légaux, éthiques et déontologiques,

dans le respect des règles et usages de la langue française,

et de manière spécifique au public concerné,

- ◆ de concevoir, de structurer et de mettre en œuvre, de manière cohérente, une situation d'apprentissage faisant appel à un ou plusieurs outils numériques adaptés à cette situation ;
- ◆ de justifier ses choix.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de précision : la capacité à développer clairement et à justifier ses choix pédagogiques,
- ◆ le niveau d'intégration des outils utilisés : la capacité à s'approprier outils et démarches en les intégrant à sa pratique ou sa recherche de solutions,
- ◆ le niveau d'autonomie et de sens critique : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

Au travers d'une formation axée sur la pratique et la manipulation des outils, en tenant compte des différents niveaux et des différentes formes d'enseignement / de formation,

l'étudiant sera capable :

4.1. Notions de base de technopédagogie

D'appréhender le développement de l'usage des outils numériques éducatifs :

- Définir les termes de base utilisés dans le domaine de la technopédagogie ;
- Expliciter l'évolution historique des outils numériques et de leurs usages pédagogiques ;
- Comprendre la notion d'environnement personnel d'apprentissage (système, ensembles d'outils ou écosystème qui aide les apprenants à construire et organiser eux-mêmes leurs apprentissages);
- Organiser les contenus numériques liés à la formation ;
- Comprendre le développement du numérique éducatif à l'aide de modèles théoriques (par exemple : TPACK, SAMR, ASPID, IMAIP ...)
- Se positionner par rapport au(x) modèle(s) exploré(s).

D'expérimenter et analyser des outils numériques éducatifs :

- Identifier les types d'outils numériques fréquemment utilisés dans un contexte scolaire ;
- Expérimenter l'utilisation de quelques outils numériques dans un contexte d'apprentissage ;
- Analyser brièvement et classier ces outils afin de se créer un répertoire.

De créer un support d'apprentissage utilisant des outils numériques :

- Créer un document multimédia et/ou un document interactif ;
- Exploiter à bon escient certains outils du Web ;
- Identifier les étapes de la création d'un dispositif d'apprentissage utilisant des outils numériques.

4.2. Sociologie et déontologie des usages du numérique

D'appréhender certains aspects sociologiques et déontologiques des usages du numérique éducatif :

- Positionner les usages des technologies numériques dans un contexte d'utilisation raisonnée, en prenant en compte le bien-être physique, psychologique et social des parties prenantes ;
- Poser une réflexion sur la mise à disposition et l'utilisation des données numériques ;
- Donner aux apprenants les moyens de gérer les risques et d'utiliser les technologies numériques de manière sûre et responsable ;
- Analyser la pertinence de l'utilisation des outils numériques eu égard aux particularités de son public ;
- Inscrire les usages du numérique éducatif dans une logique de réduction des inégalités sociales et culturelles en termes de compétences numériques et d'accès au numérique.

5. CHARGÉS DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT :

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Notions de base de technopédagogie	CT	B	29
Sociologie et déontologie des usages du numérique	CT	B	8
3.2. Part d'autonomie		P	9
Total des périodes			46